Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction départementale des territoires	Parts de groupement forestier Impôt de solidarité sur la fortune (article 885 H al. 2 du code général des impôts) Mutation de parts de groupement forestier (Art. 793 1, 3° du code général des impôts)	**A3**

ATTESTATION Fournie en remplacement de certaines pièces à joindre A une demande de certificat CERFA n°	**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION** 1.Département : 2. Pièce accompagnant la demande : N° I__I__I__I I__I__I

Je soussigné

M (nom-prénom) :

Domicile

Agissant en qualité de :

Du groupement forestier ci-après :

Références R.C.S. : (ville du greffe, numéro d'immatriculation)

Dont le siège social est à :

Certifie qu'aucune modification n'est intervenue dans les statuts du groupement forestier désigné ci-dessus, ni dans la consistance des propriétés depuis

Le I__I__I__I
.

Et, qu'en conséquence, les documents suivants fournis à cette date restent valables (rayer éventuellement les documents qui n'auraient pas été fournis et les joindre alors à la demande).

1 - Plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000)

2 - Feuille(s) du plan cadastral concernant les propriétés

3 - Extrait de matrice(s) cadastrales(s) concernant les mêmes propriétés

4 - Statuts du groupement forestier

5 - Extrait K bis d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, fourni par le greffe du tribunal de commerce.

Le I__I__I__I

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Les documents énumérés ci-dessus ont été fournis à la direction départementale des territoires et sont classés dans le dossier n°

Date : Le I__I__I__I....

Signature ……